L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 8 DECEMBRE 1869. — 43e année—Vol. XLIII.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS: MERCREDI MATIN, 8 DECEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Sherif à 10 1/2 heures, sur les lieux, un chantier de bois rue Delord, entre Cirque et Franklin, dans le Premier District—une charrette.

Par S. Guinault, à 11 heures, vis à vis le Vieux Bassin—le contenu d'un magasin de bric-à-brac.

Par J. Dajan, jr. à sa salle d'encan, 183 rue Gravier, à 11 heures—Vente régulière de Meubles de maison et de bureau, pianos, etc.

Par Eug. Tourné à midi, au Bonded Warehouse des Importateurs, MM. Blanchin & Giraud, rue Vieille-Levée, entre Bienville et Conti—première vente de madère, porto, sherry, liqueurs, de Lacave & Echecopar par [illegible] directement de Cadix par le navire Mussala.

Par H. Scott, au No 45 de la rue de Chartres—marchandises sèches, habillements, lingerie, chapeaux, &c., &c.

Par Louis Stern & Bro. à leur salle d'encan, rue de Chartres—Bottes, souliers et brodequins.

Par Hoffmann, Marks & Co. au No 37 de la rue de Chartres. Marchandises sèches et lingerie.

Par G. Lemoncourt à sa salle d'encan, No 69 rue de Chartres—Coutellerie de Sheffield, habillements, chaussures, chapeaux et marchandises sèches.

Par Vincent & Co. aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane—Bottes, souliers et brodequins.

☞ Achetez vos confiseries et chocolats chez M. Ernest Tournié, 93 Vieille-Levée

ESSAYEZ LES CIGARES DE GEORGE ALCES, 185......Rue des Remparts......185

ATTENTION!

L'attention du commerce est appelée à la vente importante qui aura lieu aujourd'hui à midi, au "Bonded Warehouse" de MM. Blanchin & Giraud, No. 60, rue Peters, entre Bienville et Conti. Cette vente comprend [illegible] quarts et [illegible] Port, Made et Sherry, de la célèbre marque "LACAVE & ECHECOPAR, importés directement de Cadix. Pour les détails et les conditions, voir les catalogues. Eugène Tourné, Encanteur.

Chaussures, Bottes, Souliers et Brodequins.—L'attention des acheteurs est appelée sur le [illegible] important de chaussures qui sera vendu aujourd'hui, à 10 heures du matin, par Vincent & Co. dans leur salle d'encan de la rue de la Douane Nos 62 et 64.

THEATRES.

Aujourd'hui Mercredi.

ACADEMIE DE MUSIQUE—Lady Audley's Secret.

ST CHARLES—Kit, or the Arkansas traveller.

VARIÉTÉS—Deuxième semaine de M. John E. Owens.

CRESCENT CITY MUSEUM—Nos 40 et 42, rue St Charles, vis-à-vis l'Hotel.

Le Message du Président.

AFFAIRES INTERIEURES.

Après les messages d'Abraham Lincoln on pouvait dire hélas! mais après les élucubrations dues au génie de M. Grant et de ses conseillers, il faut absolument dire holà! Le plus médiocre élève de rhétorique chargé de donner une forme aux idées qui sont accumulées dans ce message, l'eût sans grand effort, fait avec plus de méthode, plus d'ordre et de clarté et assurément dans un meilleur style. Il est évident que le Message est l'œuvre combinée de plusieurs personnes, et qu'il contient des paragraphes intercalés émanant des membres du Cabinet, mais il y a dans la distribution des matières une confusion qui indique une grande inexpérience de la part de celui qui a été chargé de coordonner les différentes parties de ce document, et il y a certains passages où l'obscurité du style ne peut être suffisamment expliquée par les erreurs inhérentes à la transmission télégraphique. Mais si la forme laisse à désirer, le fond est de nature à désappointer encore davantage ceux qui conservaient quelques illusions sur les idées politiques de M. Grant.

Le pays était anxieux de connaître les vues de l'administration sur trois points principaux:

Les questions de reconstruction.
Les questions financières.
Et les questions étrangères.

Nous nous proposons d'examiner comment le Message dispose de ces questions.

M. Grant dit quelque part que les Etats-Unis sont la nation la plus libre de la terre, mais il paraît que cette liberté consiste à obéir aveuglément aux volontés de la majorité radicale du Congrès, car la Législature de la Géorgie s'étant permis de faire ce que le Congrès fait tous les jours, c'est-à-dire d'admettre ou de rejeter tels ou tels membres, en vertu de ce principe que chaque assemblée est seule juge des titres et qualités de ceux qui la composent, M. Grant trouve cela mauvais et il demande tout simplement au Congrès de voter une bonne petite loi pour faire mettre cette Législature à l'ordre par le Gouverneur. En d'autres termes le Congrès ne doit plus se contenter de commettre des attentats flagrants au principe de la souveraineté populaire en refusant d'admettre dans son sein les mandataires du Sud quand ils sont démocrates, il faut encore qu'il intervienne dans les Etats pour contraindre les Législatures à en faire autant. Il est vrai que M. Grant n'a d'autres raisons que pour les hommes de couleur que la Législature géorgienne a repoussés. Il ne demande pas au Congrès une loi qui charge M. Warmoth de réinstaller sur leurs sièges dans la Législature louisianaise les vingt ou trente blancs qui avaient été élus sénateurs et représentants et que MM. Dunn et Isabelle, hommes de couleur, ont refusé d'admettre, dans les assemblées dont la présidence leur avait été dévolue.

Le Message ne daigne pas s'occuper des sept Etats du Sud, dont les représentants frappent encore en vain aux portes du Congrès. Il affirme même, contrairement à l'évidence, que ces sept Etats sont entièrement restaurés et qu'ils sont rentrés dans l'Union.

On peut avoir une idée de la liberté laissée aux Etats dits reconstruits par la naïveté suivante que laisse échapper M. Grant à propos du Texas et du Mississippi:

"Il est à espérer que les actes des législatures de ces Etats seront de nature à recevoir notre approbation."

Pourquoi donc ne pas supprimer une bonne fois ces législatures plutôt que de mettre constamment le Congrès dans la nécessité de réviser, de contrôler et de réformer leurs actes?

Si radical que soit le Message, il ne l'est pas assez au désir de la majorité du Congrès, car une dépêche nous informe que la partie du Message qui demande une législation additionnelle pour la Géorgie a été couverte d'applaudissements, tandis que le passage dans lequel le Président conseille l'admission de la Virginie a été accueilli par un silence de mauvais augure. Ceci soit dit pour démontrer l'inanité des compromis.

Avant d'aborder un autre sujet, mentionnons comme se rattachant indirectement à la reconstruction le passage suivant:

"....En second lieu, il faut assurer protection aux personnes et aux propriétés pour tout citoyen des Etats-Unis dans chaque partie de notre patrie commune où il peut lui plaire d'aller, sans distinction de nationalité, de religion, de couleur, ou d'opinion politique, et à la seule condition qu'il obéisse aux lois et qu'il respecte les droits d'autrui."

Dans le même ordre d'idées rentre la recommandation faite pour l'adoption de lois interdisant l'exportation des Chinois sous le nom de coolies. Ce que le Président appelle *asservissement*, c'est l'obligation pour les coolies de rester fidèles au contrat qui les lie, contrat sans lequel nul ne s'aviserait d'avancer les frais de voyage de ces travailleurs. La législation actuelle, qui ne reconnaît pas la validité des contrats conclus par les émigrants pour payer leur passage lorsqu'ils ont engagé le travail de plus d'une année et qui entrave l'importation des coolies ne paraît pas suffisante au Président. Il veut des lois d'interdiction afin, ce qu'il n'avoue pas, d'empêcher que le travail asiatique vienne faire concurrence à celui des affranchis, dont le vote doit être si utile pour maintenir les radicaux au pouvoir.

Ayant ainsi disposé cavalièrement de la reconstruction, assuré l'égalité aux nègres, et tenu les Chinois à distance, le général Grant se met en devoir de trancher le nœud gordien des problèmes financiers. Essayons, en y mettant toute la bonne volonté possible—et il en faut—d'exposer les idées du président sur chacun d'eux.

La reprise des paiements en espèces: "il y a autant de méthodes d'y arriver qu'il y a de faiseurs de plans en économie politique." Le Président tout en laissant l'embarras du choix entre ces moyens au Congrès, lui recommande d'adopter des lois qui assurent cette reprise, mais seulement d'une façon graduelle.

La fluctuation de la valeur du papier-monnaie: le Président recommande aussi une loi pour empêcher cette fluctuation, mais, cette fois, il ne s'en rapporte pas aux lumières du Congrès, il voit lui même un moyen et il affirme qu'il n'y en a qu'un:

"A savoir: d'autoriser le Trésor à racheter son propre papier à un prix fixé à quelqu'époque qu'il soit présenté et à retirer de la circulation tout le papier-monnaie ainsi racheté jusqu'à ce qu'il soit de nouveau vendu pour de l'or."

Après avoir retourné dans tous les sens la phrase qui précède, nous sommes arrivé à la conclusion que ce passage a dû être tronqué par le télégraphe, notre confiance en notre sagacité ne nous permettant pas d'admettre qu'il soit au-dessus de notre compréhension.

La conversion de la dette: Le Président pense que toute la dette pourrait être payée en dix ans—M. Boutwell avait dit vingt—mais M. Grant veut être généreux pour son peuple, et il consent à ce que l'extinction de la dette dure un peu plus longtemps. Le Message propose une conversion des 5-20 et des 10 40 qui portent un intérêt de six et cinq pour cent, en obligations nouvelles portant seulement un intérêt ne dépassant pas quatre et demi, obligations qui seraient recherchées parce que les porteurs pourraient en toucher l'intérêt en Europe aussi bien qu'aux Etats-Unis. Ceci est clair mais ce qui l'est moins c'est ce qui suit:

"Je suggère au Congrès de prendre ce sujet en considération et d'examiner en même temps s'il convient de racheter notre papier-monnaie comme il a été suggéré auparavant au cours du marché à l'époque où la loi entrera en vigueur, en accroissant le taux auquel le papier monnaie sera acheté et vendu de jour en jour ou de semaine en semaine, au même taux d'intérêt que le gouvernement paie sur ses obligations.

Le rapport de M. Boutwell éclaircira sans doute ce mystère.

La taxe sur le revenu: On sait que cette taxe expire en juin 1870. Le Président propose de la continuer pendant trois ans, mais en en réduisant le taux de cinq à trois pour cent.

Le tarif des douanes: Petite contradiction à signaler. Le message conseille l'ajournement de la question à la session suivante et dit plus loin:

"Avec la conversion ou la consolidation de la dette nationale, comme il est ici suggéré, je crois pouvoir dire en toute sûreté que les taxes du revenu provenant des importations peuvent être réduites sans danger de 60 à 80 millions par an *immédiatement*, et qu'elles pourront être ultérieurement réduites encore d'année en année à mesure que les ressources du pays se développeront."

Les recettes du Trésor se sont élevées pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1869 à $370,943,747 et les dépenses, y compris les intérêts de la dette, à 321,490,597. Le Trésor a racheté pour 75 millions de titres de la dette, et le Message recommande que ces titres soient placés au fonds d'amortissement.

M. Grant demande l'abrogation complète de la loi sur la tenure des emplois, cette fameuse loi qui a donné lieu au conflit entre le président Johnson et M. Stanton, conflit dans lequel M. Grant a joué un fort singulier rôle. Il est assez curieux d'entendre aujourd'hui la condamnation de cette loi sortir de la bouche de l'ancien ministre qui a trahi M. Johnson. Voici ce qu'il dit:

Il ne peut avoir été dans les intentions des auteurs de la Constitution, lorsqu'ils ont décidé que les nominations faites par le Président seraient soumises à l'approbation du Sénat, de laisser à ce corps le pouvoir de conserver dans leurs emplois des personnes qui les occupent en vertu de nominations fédérales, contre le gré du Président. La loi est incompatible avec une administration gouvernementale loyale et effective. Quelle confiance un Exécutif peut-il avoir dans des officiers qui lui sont imposés et dans ceux qu'il a soupçonnés pour de certaines raisons! Comment de tels officiers pourront-ils servir une administration qu'ils savent ne pas avoir confiance en eux!

Ces raisons sont excellentes, elles l'ont toujours été, mais si le Congrès cède au désir du Président en rappelant la loi, ce sera moins pour obéir aux saines doctrines constitutionnelles que par esprit de concession mutuelle, pour reconnaître la complaisance que met le général Grant à se faire le docile instrument du parti radical.

Telles sont les vues du Président sur les affaires intérieures, nous nous occuperons demain de ses appréciations sur les affaires extérieures.

Avant de terminer, signalons une bonne chose. M. Grant demande l'abrogation des lois qui accordent à certains fonctionnaires et aux dénonciateurs une part dans le montant des amendes, jugements ou confiscations prononcés au profit du gouvernement. Nous avions dénoncé cette législation comme scandaleuse à l'occasion de l'affaire des vins saisis ici, et nous applaudirons à sa disparition. Enfin, encore un bon point à M. Grant pour le reproche indirect qu'il lance au Congrès, en raison de l'augmentation immodérée des dépenses de cette assemblée, et un autre pour sa recommandation relative à l'abolition du privilège d'affranchissement, privilège qui a dégénéré en véritable abus.

UNE SIMILITUDE.—Dans son Message le président Grant se plaint des citoyens naturalisés qui après être retournés dans leur pays natal et y avoir joui des droits réservés aux citoyens de ces pays, se réclament ensuite des Etats-Unis pour éviter les charges ou les inconvénients qui peuvent résulter pour eux de leur retour au pays de leur naissance. Or, il paraît que beaucoup de Haïtiens se conduisent de la même façon, car nous lisons dans le dernier numéro du *Moniteur Haïtien*:

Il est parvenu à la connaissance de l'autorité que beaucoup d'Haïtiens, dans le but de ne pas rendre leur service au pays, se sont fait enregistrer comme étrangers en renonçant à leur qualité de citoyens d'Haïti.

En considération d'une telle conduite, l'autorité avise que tous ceux qui se mettront dans ce cas seront tout de suite obligés de quitter le pays.

THEATRE DE L'OPÉRA.—Demain Jeudi, première représentation de Robert le Diable, grand opéra en cinq actes, de Meyerbeer.—Robert, Michot — Bertram, Depassio — Raimbaut, Ketten — Alice, Mlle Arnal — Isabelle, Mme Mineur.

Mme Billon, première danseuse, récemment arrivée de New York, fera ses débuts dans le rôle d'Héléna. Mme Billon est précédée d'une excellente réputation; nous espérons qu'elle la justifiera pleinement demain.

GRAND BAL DE LA SOCIÉTÉ ITALIENNE.—La Société italienne *Tiro al Bersaglio*, doit donner ce soir, dans la salle des Odd Fellows, son grand bal annuel. Les *Bersaglieri* doivent s'y trouver en grand uniforme. Ce sera, certainement, une fête très brillante. Nous remercions le comité de l'invitation qu'il nous a adressée.

CONFÉRENCES LITTÉRAIRES.—M. Whitaker fera, ce soir, dans la salle du Lycée, une conférence littéraire sur l'histoire de la littérature anglaise. Il traitera ce soir des origines de cette littérature avant l'invention de l'imprimerie. Voilà un excellent emploi pour une soirée, nous le recommandons aux jeunes gens.

NAPOLÉON ET SES MARÉCHAUX.—Sous ce titre un éditeur de Chicago vient de publier une brochure contenant les biographies de Napoléon Ier et de tous ses maréchaux. La brochure est accompagnée d'une lithographie coloriée ou non, représentant le grand capitaine au milieu de tous ses maréchaux. Cette publication ne saurait manquer d'être populaire. On verra par une annonce qu'on demande deux agents pour en faire le placement. Il y a là une bonne occasion pour des jeunes gens actifs.

ORFÈVRERIE.—Au No. 115 de la rue du Canal, on remarque le magasin de M. E. A. Tyler, qui est un établissement d'orfèvrerie d'une rare opulence. C'est là que brillent les montres, les pendules, et les plus beaux bijoux d'Europe et d'Amérique. On n'arrête volontiers devant ce magnifique étalage où l'on trouve tous les jours quelque article nouveau à admirer. On y remarque surtout de l'argenterie de table et pour ornement, des lunettes de spectacle et des lorgnettes de tout genre. M. Tyler est aussi l'agent de vente pour les célèbres montres de Chas. E. Jacot et des plumes de Kurtz et Monaghan, et se charge aussi de toutes réparations de montres et de bijoux. A l'établissement sont attachés MM. C. W. Peacey et J. Metayé qui ont une si grande expérience dans cette branche opulente de commerce et qui tous deux parlent français. Voyez l'annonce.

CREAM ALE.—Nous recommandons aux amateurs de bière l'ale dite *Cream Ale*, fabriquée par M. Geo. Merz, de l'ancienne brasserie à vapeur de la rue du Canal. Cet ale qui a remporté le prix à la Foire de la Louisiane, est aussi mousseuse que de la crème et d'une délicatesse de goût remarquable. Nous en parlons en pleine connaissance de cause, ayant dégusté un échantillon que M. Merz nous a envoyé hier.

$55—C'est le prix de la célèbre Machine à coudre de Grover & Baker laquelle a remporté les deux premiers prix à la troisième foire de l'Etat de la Louisiane et la croix de la Légion d'Honneur à la dernière Exposition de Paris—A vendre au No 182 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

SALLE DES PATINEURS—Il y aura ce soir une brillante réunion à la salle des patineurs, au Mechanic's Institute. La jeunesse créole des deux sexes rivalise maintenant avec la jeunesse anglo-saxonne dans ces exercices salutaires introduits parmi nous par MM. Lawrence & Co et le professeur St Clair. Le prix d'admission aux séances du soir est de 50 cents et le coup-d'œil vaut certainement cette modique somme. Le *Rink* est devenu le rendez-vous de la fashion.

BATEAU A VAPEUR CÉLESTE.—On nous prie d'annoncer aux expéditeurs et aux voyageurs de la Rivière-Rouge que le beau bateau à vapeur Céleste, capitaine J. F. Muse, partira pour Alexandrie aujourd'hui à midi précis.

☞ La machine à coudre à points tors de Wilcox & Gibbs réalise les prodiges des fées: elle est si simple qu'un enfant de 5 ans peut s'en servir. A vendre par M. S. Hedrick & 118 Canal. ☞

BANQUE DU PEUPLE.—Nous publions plus loin la Charte de cette banque dont nous avons déjà annoncé l'objet, qui est de faire les opérations de banque sur une petite échelle, de façon à venir en aide au petit commerce et aux artisans. Le conseil de direction pour l'année 1870, se compose de MM. Robert, M. Davis, Joseph David, A. Rousset, G. W. Dunbar, Richard England, A. Socola, P. Malard, M. Berwin et F. Jaufroid. La banque commencera bientôt ses opérations.

ASSOCIATION SUR LA VIE D'AMÉRIQUE.—Nous recommandons aux personnes qui désirent se faire assurer, de lire l'annonce de cette Association. Les pères de famille se convaincront des avantages qu'offre cette Compagnie par son organisation spéciale. Les rapports les plus authentiques font foi des résultats obtenus par la manière de procéder de cette Association.

ASSOCIATION D'ASSURANCE DE LA NOUVELLE ORLÉANS.—Cette Association a eu tout le succès que nous avions prédit. Son capital souscrit est de $946,000 pour un million formant son capital social, et le nombre de ses actionnaires est de 720. C'est ce nombre immense d'intéressés, on le comprend, qui garantit et assure son existence. Cette association qui est déjà en pleine activité, Passage de la Bourse, No 10, assure contre les risques d'incendie, de rivière et de mer et prend la charge de régler les réclamations en Europe, le cas échéant. Ses principaux officiers sont si avantageusement connus et leur réputation est si parfaite qu'il suffit de mentionner leurs noms pour que la Compagnie obtienne une confiance sans borne. Ces officiers sont: M. C. Cavaroc, Président; M. L. B. Pothier, Vice-Président, et M. G. Lanaux, Secrétaire. Voyez l'annonce.

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

Un bill de Butler, rappelant l'acte sur la tenure des places.

Rapport favorable aux Représentants de l'Alabama.

Une victoire démocratique dans le Massachusetts.

Le parti de Tammany entièrement triomphant à New-York.

Mme Gaines revient à la Nlle-Orléans.

Extension de la culture du coton en Egypte.

Nouveaux succès des insurgés à Cube.

Les Espagnols battus en divers endroits.

Nouvelles Européennes.

Paris, 7 décembre—Le gouvernement autrichien rapporte qu'il a des preuves irrécusables de la participation de la Prusse dans la récente insurrection de la Dalmatie.

Londres, 7—Le message du Président a été publié ce matin.

La *Pall Mall Gazette*, dit, à propos de l'affaire de l'Alabama, que les Américains sont prêts à accepter une apologie au lieu de dommages, mais l'Angleterre ne peut faire plus qu'elle n'a fait.

Une délégation des ouvriers de Manchester a eu une entrevue avec le vice roi d'Egypte qui leur a donné l'assurance qu'il faisait de grands préparatifs pour augmenter la récolte du coton d'Egypte.

Paris, 7—Le ministère a résigné.

Le Corps législatif a discuté le coup-d'Etat de 1851. La dénonciation de Rochefort, surtout a été acerbe.

Le *Moniteur* annonce une importante réunion du Conseil d'Etat et la démission de tous les ministres.

Nouvelles de Washington.

Washington, 7—Au Sénat aujourd'hui, un bill a été présenté sur l'Exposition internationale projetée pour 1871.

Le Sénat s'est ajourné pendant que le secrétaire du président s'y rendait avec les nominations.

A la Chambre, Butler a présenté un bill pour rappeler l'acte sur la tenure des offices.

Stevenson, de l'Ohio, présente un bill pour lever les incapacités politiques, (pourvu que les deux tiers des deux Chambres y donnent leur concours) sur l'adoption du 15ème amendement.

A la Cour Suprême, aujourd'hui, l'affaire de Farming ou contre Saunders, du district d'Ouest Tennessee a été entendue et la décision de la Cour inférieure a été maintenue—la taxe sur le coton qui avait été imposée sous la loi du Revenu de l'intérieur de 1866.

L'affaire venant de la Cour des erreurs, le plaignant en erreur, soutenant que la taxe est invalide parce qu'elle était inconstitutionnelle, comme étant une taxe directe sans distribution et comme étant une taxe sur les exportations de l'Etat.

Le comité des élections a fait un rapport favorable sur les pouvoirs de Hastin, Dox et Sherrord de l'Alabama et ils ont été admis sur serment.

Le comité de reconstruction se réunira jeudi. L'admission de la Virginie est attendue vendredi ou mardi prochain.

Des lettres de Cuba à la *Tribune* de New-York contiennent les récits de trois engagements qui ont eu lieu le 11 et le 13 novembre.

Les Espagnols ont attaqué la position des Cubains à Macuyna en grande force, et ont été repoussés avec une lourde perte. Une forte colonne d'Espagnols a été subséquemment mise en déroute à Asgnada del Santo près de Trinidad, et a été poursuivie par les Cubains jusqu'aux faubourgs de la ville.

Un détachement de Catalans a été anéanti sur la ligne du chemin de fer de Puerto Principe.

Washington, 7.—Mme Gaines, suivant l'avis de son avocat, partira pour la Nouvelle-Orléans le 10 du courant.

Nouvelles Diverses.

New-York, 7—Les élections de ville aujourd'hui se passent dans un calme peu ordinaire.

Le candidat pour la place d'alderman dans le 20e ward a reçu un coup de pistolet qui lui a fait une blessure dangereuse.

Lawrence, Mass., 7—Les élections de ville ont eu lieu aujourd'hui. Les démocrates ont élu le maire de la ville et le conseil est également divisé.

Philadelphie, 7 décembre—L'incendie dévore en ce moment la bâtisse des Négociants au coin des rues Troisième et Walnut. Le lustre est tombé 10 minutes après la découverte du feu. Toute la bâtisse est en flamme.

Memphis, 7 décembre—Le capitaine Ford, du tug Nettie Jones, a été acquitté à Helena, Arkansas, hier, de l'accusation de complicité dans la destruction des armes appartenant à l'Etat de l'Arkansas, sur le steamer Hesper, il y a une année environ.

Samuel Speakes, ancien et respectable citoyen d'Arcadelphie, s'est suicidé mardi dernier.

Montgomery, 7—Au Sénat d'Etat, aujourd'hui, un mémoire du Bureau des régents de l'Université d'Etat a été lu. Il demande de fortes donations de l'Etat et reconnaît que l'Université telle qu'elle est contrôlée maintenant, n'a pas été un succès, et par les manœuvres exercées contre la présente faculté, il n'y en a que 30 élèves.

L'officier président le Sénat étant malade, un président temporaire a été élu. Royal, nègre, et le seul dans le Sénat, a mis en nomination Worthy, démocrate. Le sénateur Worthy a refusé et a désigné Royal et a voté pour lui.

Un bill est présenté divisant l'Etat en quatre districts judiciaires, et la cour sera tenue deux fois par an par les juges de circuit, suivant le système de la Cour de Circuit des Etats Unis.

Le bill des écoles communes suivant lequel les propriétaires seraient taxés pour bâtir des maisons d'école et pour payer les professeurs, est discuté. L'effet du bill est d'éduquer les nègres aux dépens des blancs.

A la Chambre, des résolutions demandant pourquoi les professeurs des écoles publiques n'ont pas été payés, ont été présentées. Quelques membres répondent que les surintendants ont volé l'argent, pendant que d'autres affirment que l'argent n'est jamais venu entre les mains des surintendants.

Rapport favorable a été fait sur un bill pour abolir la cour de cité, à Selma, et aussi pour réviser et republier un digeste de toutes les lois de l'Etat.

New-York, déc—Le parti Tamany a emporté toute la ville dans les élections municipales aujourd'hui.

Richmond, 7 déc—Les membres du Bureau national de Commerce, accompagnés d'environ 200 citoyens et de nombre de dames, sont partis ce matin pour faire une excursion à bord du steamer *Isaac Bell* de la ligne de Richmond et New York. Une collation a été donnée sur le steamer et des discours ont été prononcés par MM. Fodley de Philadelphie, Roper and Guild de Boston et Taylor de St-Paul. En arrivant à City Point, ils sont repartis pour Petersburg où un banquet leur a été offert par le Bureau de Commerce de cette ville à l'hôtel Jarolls. A la fin du banquet un train express est parti pour Norfolk avec beaucoup de membres du Bureau national qui doivent être reçus par le Bureau de Commerce de cette ville.

Un comité du côté extrême du parti républicain est parti ce soir pour Washington pour s'opposer à l'admission de l'Etat.

Richmond, 6—Bureau national de commerce. Un délégué de Louisville a été reçu. Le conseil exécutif recommande Buffalo, New York, pour y tenir la prochaine réunion. Hamiton A. Hill, de Boston, a été réélu secrétaire du Bureau. Le général Canby, étant présent, a été invité aux honneurs de la séance.

Le comité rapporte des résolutions pour améliorer la navigation sur les cours d'eau de l'Ouest et demander des subventions au Congrès. Ces résolutions qui comprennent aussi des plans d'amélioration pour les ports de Mobile, Richmond, Charleston et Savannah, ont été adoptées par 59 contre 3.

Marchés Européens

Liverpool, 7 au soir—Coton plat à la clôture. Uplands 11 3/4. Orleans 11 7/8. Vendu 8000 balles dont 1000 pour la spéculation et l'exportation.

Francfort, 8 déc., au soir—Fonds américains fermes à 92 3/4 et 92 7/8.

Paris, 7 déc., au soir—Bourse, ferme à la clôture à 73.

Havre, 7 déc., au soir—Coton calme à la clôture. Très ordinaire 135 1/2, sur place.

Marchés Américains.

New-York, 7, au soir—Coton lourd à la clôture et en baisse. Mid. 25 Vendu 700 balles. Farine en faveur des acheteurs.

New-York, 7, au soir—Argent actif à 7. Or, ferme à 123 1/4. Fonds du gouvernement forts à la clôture, 5-20, 115 3/8. Fonds du Sud fermes. Actions fortes mais incertaines.

New-York, 7 déc., au soir—Papier de première classe de 10 à 12. Sterling plat et faible à 8 3/8. 5-20, 115 3/8 10.40, 108 5/8. Louisiane 68 à 70. Levée 60.

Mobile, 7—Coton, calme à la clôture: Mid. 23 à 23 1/4. Vendu 1,300 balles. Reçu 3,575. Exporté 1718.

Charleston, 7 déc—Coton plat et en baisse de 1/4. Mid. 23 1/2. Vendu 325 balles. Reçu 1,437.

Savannah, 7 déc—Coton calme. Mid. 23 3/4. Vendu 800 balles. Reçu 3,097. Exporté 4,748.

Memphis, 7 décembre—Coton inactif. Prix faibles. Middling 23 1/2. Vendu 2000 balles. Reçu 2782. Exporté 1480.

Louisville, 7—Coton calme. Mid. 23 3/4. Farine de famille 5 25. Foin 9 à 10. Porc 31. Graisse 18.

Cincinnati, 7—Farine de famille 5 25 Avoine 53 Coton, plat et en baisse. Mid. 23 1/2 Bacon 14 3/4. Sucre 13 1/2 à 14 3/4. Mélasse 80.

St-Louis, 7—Farine superfine 3 85. Maïs 68 à 70. Whisky 100. Graisse 17 3/4.

Nouvelles des Rivières,

Vicksburg, 7—Descendant: le W. S. Pike, le Gouv. Allen. Le fleuve monte vite.

Memphis, 7—Arrivé: le Magenta. Descendant: le Strader, et le Lizzie Gill. Ce dernier a pris 200 balles de coton et nombre de passagers. Temps clair et délicieux.

Cairo, 7 déc—Descendant, l'Atlantic, Silver Moon, Mississippi Messenger. Les eaux ont monté de 14 pouces dans les dernières 24 heures. Temps clair, mercure 48.

Nouvelles des Passes.

Passe à Loutre, 7—Arrivé: le steamer San Francisco, de New York.

(*Dépêches d'hier soir.*)

Galveston, 6 déc., au soir—Les retours d'élection viennent lentement. Le comté McClerman qui était rapporté comme ayant voté pour Hamilton, a donné à Davis une faible majorité. Les comtés de McClerman, Fort Bend, Walker, Bexar, Washington, Hill, Colorado, Montgomery, Brazoria, Bastrop, Grimes, Jackson, Victoria, Travis, ont voté pour Davis.

Les comtés de Bell, Ellis, Falls, Coryell, Williamson et Hays sont pour Hamilton.

Washington, 7 déc—La grande malle du Nord allant au Sud, n'est pas venue en connexion ce matin, à cause de la tempête qui a régné au Nord et au Sud, et qui a retardé les trains.

Le commissaire de l'Agriculture, dans son rapport au président, estime la récolte de coton à 2 millions 700,000 balles.

Les sénateurs et membres de la Chambre, élus en Virginie, et plusieurs membres de la Législature virginienne, ont présenté leurs respects au Président, ce matin, et l'ont remercié des recommandations contenues dans son message, à l'occasion de leur Etat.

Le Président, en réponse, a dit qu'il espérait que la conduite future de la Virginie le justifierait. Les délégués ont demandé la nomination d'Alexandre Rives comme un des nouveaux juges de district.

Le comité des élections a nommé un sous-comité pour examiner les élections de la Louisiane et faire un rapport.

M. Kerr est membre du sous-comité, et, dans la question des élections en Louisiane, devient virtuellement membre du comité des élections, et peut avoir ses privilèges en ce qui concerne le rapport de la minorité.

A la Chambre aujourd'hui, les diverses parties du message présidentiel sont référées aux comités.

La partie relative à la Virginie et à la Géorgie est référée au comité de reconstruction.

Paris, 7 décembre—Bourse ferme à l'ouverture. Rentes 72.

New-York, 7 décembre—Or 122 7/8.

CHRONIQUE LOCALE.

VENTE DES MARCHÉS.—Le Contrôleur de ville a vendu, hier, aux enchères publiques, les divers marchés municipaux aux conditions suivantes:

Marchés,	*Acheteurs.*	1869.	1870.
St-Mary	Wm Maylie	$26 000	$20 15[illegible]
Dryades	Wm Crepple	3,600.	2,500 [par mois]
Claiborne	P Dujet	1,600	800 [par mois]
Pilié	——	non vendu	9,050
Viande	J. Fernandez	50,200	45,200
Tremé	D. Cronan Je	48,700	30,000
Légumes	M. Carroll	63,000	59 000
Fruits	M. Carroll	15,000	12,00[illegible]
Washington	A. Buisson	2,200	1,000
St-Bernard	P. Delord	5,100	6,150
Port	A. Buisson	17,000	8,225
Lebreton	St Nargaud	1,000	1,050
Poydras	J. Balt	67 350	51,300
Magasins	O. M. Redon	34,100	30,000
Soraparu	O. M. Redon	8 050	5,875
9me Rue	O. M. Redon	12,200	11,500

On voit par ce tableau que les adjudications n'ont pas été faites à des chiffres aussi élevés que ceux de l'année dernière, mais l'année dernière les fermiers payaient en billets de ville qui subissaient un escompte de 35 à 36, tandis qu'en 1870 les fermiers paieront en greenbacks qui ne perdent rien dans les frais à payer par la municipalité. En conséquence, on doit regarder cette dernière adjudication comme étant d'environ 20 pour cent supérieure à celle de 1869.

LES BOULANGERS.—Une vingtaine de boulangers ont été condamnés hier à $50 d'amende par le recorder Gastinel, pour n'avoir pas indiqué le prix de leurs pains suivant le volume.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—Le sergent William Douglas a été jugé hier et convaincu de faux emprisonnement à l'égard de J. D. Macheco. Les cautions de Douglas seront probablement poursuivies pour dommage.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT.—Devant cette cour, M. A. S. Lèche, dont la Compagnie de la Loterie de la Louisiane avait contesté le billet quant à son origine, vient d'intenter à cette compagnie une action de $10,000 qu'il réclame comme dommage et intérêt pour faux emprisonnement, sans préjudice aux $1,500 montant de son billet gagnant. M. G. S. Lacy est l'avocat de M. Lèche.

ELUS ET NOMMÉS—La vieille contestation entre les Aldermen élus par le peuple et les Aldermen nommés par le gouverneur, vient de faire ou d'éprouver un autre changement.

L'injonction délivrée, il y a quelques jours, par le juge Léaumont, de la Cinquième Cour de District, interdisant à MM Markey, Kaiser et autres membres des Conseils de ville d'occuper leurs sièges en cette qualité, a été discontinuée après les plaidoiries de MM Bermudez et Cotton, défenseurs de ces messieurs. Il a été parfaitement démontré que l'injonction avait été indûment émise pendant une demande de nouvelle audition à la Cour Suprême sur le même writ et pendant qu'une autre injonction existait contre les *acceptables* de Mr. Warmoth. En conséquence les mêmes Aldermen ont siégé hier soir dans les Conseils de ville. En tout cas et quelque soit le sort de la demande de nouvelle audition, il faudra toujours que la Cour Suprême s'occupe du fond du procès, malgré sa répugnance.

BAL DE L'ASSOCIATION DU PELICAN—Samedi soir, il y avait beaucoup de bals dans la ville, mais le plus brillant de tous a été, sans contredit, celui que l'Association de bienfaisance du Pelican a donné à la salle des Odd Fellows. La salle était trop petite pour contenir tous les invités. On a remarqué tout d'abord les bannières de l'association, bannières dont les ornements splendides jetaient un éclat extraordinaire et produisaient un effet magnifique dans cette salle des Odd Fellows si blanche et si favorable aux décorations multicolores. Quant aux toilettes elles étaient du meilleur goût et brillaient de nouveauté, d'originalité et d'élégance. Nous sommes rarement séduit par la musique de cuivre des grands bals parceque, le plus souvent, les instrumentations compliquées ne font entendre que des vieilleries dont on est las. Mais la musique du Pelican valait mieux et beaucoup mieux, elle a favorisé les danseurs d'une foule de morceaux choisis parmi les meilleures et les plus récentes compositions d'Europe et d'Amérique. Sous tous les rapports la fête a donc été fort belle, grâce au zèle et à l'intelligente direction des officiers de la Société qui a pour président M. A. L. Tissot, pour vice-président M. Doumeing, secrétaire-financier M. E. Lambert, secrétaire-archiviste M. J. L. Barjac, trésorier M. A. Jacquet, grand marshal M. Julien Michel, sans oublier MM. J. A. Béta et T. Monstier que fesaient partie du comité d'arrangement.

AFFAIRE GAINES.—Le juge Duvigneaud a rendu sa décision par laquelle il refuse d'accorder la demande faite par l'avocat de Mme Gaines de transférer son procès à la Cour des Etats-Unis.

PROCÈS EN DIVORCE.—Mme A. Pino a assigné son mari pour obtenir le divorce, en se fondant sur la diffamation dont son caractère et sa réputation ont souffert.

TENTATIVES DE VOL.—Lundi, dans la nuit, plusieurs tentatives ont été faites pour entrer dans divers magasins de la rue du Sud et de la rue des Remparts. Aucune de ces tentatives n'a réussi, mais, comme personne n'a été arrêté, ce que les voleurs n'ont pu faire hier ils tenteront de le faire aujourd'hui ou demain. Le vol étant devenu ici une profession, doit s'exercer nécessairement avec des chances diverses. C'est aux habitants à fermer leurs maisons de manière à rendre la profession de voleur impossible.

VENTES D'IMMEUBLES—Voici les ventes effectuées par M. G. de Fériet, encanteur, hier, à la Bourse St-Charles, pour le compte de la succession de Mme Lucretia Wade. Les chiffres parlent d'eux-mêmes et prouvent d'une manière concluante que le prix des immeubles n'a pas baissé autant que généralement on le rapporte:

Maison en briques à 3 étages, No 196, rue du Canal, entre les rues Dryades et Remparts	$20,000
Magasin en briques à 4 étages, No 53, rue Tchoupitoulas	14,000
Magasin en briques, No 248, rue Tchoupitoulas, entre Calliope et Delord	3,325
Deux maisons en bois à deux étages, Nos 279 et 281, rue des Magasins	6,000
Le lot vacant attenant	1,525
Cottage en bois, No 332, rue des Magasins	3,550
Maison de bois à 2 étages, No 186, rue Robin	2,600
Deux maisons de bois à 2 étages, attenantes, $2,525 chacune	5,050
Deux vieux corps de logis, Nos 126 et 128, rue Félicité	2,925
Vieille bâtisse, Nos 3 et 5, rue de la Levée, 4ème District	1,250
Lot vide, au coin des rues Jackson et Magasins, 25x100 pieds	5,500
Résidence attenante, faisant face à la rue des Magasins	17,000
Trois lots vides attenants, 20x120 pieds	9,150
Lot pour bâtir, rue Jackson, près de la rue des Magasins	3,700

BILLARD.—Nous donnons ci-après la liste des séries faites au-dessus de 50 points par le fameux professeur Carmé, au-dessous de l'hôtel St-Charles, depuis le 6 novembre jusqu'au 10 décembre inclusivement. Le jeu exécuté par lui est le carambolage à trois billes. Un succès pareil est réellement prodigieux:

6 novembre	65	20 novembre	54
8 "	51	21 "	69
8 "	67	22 "	61
9 "	65	21 "	66
11 "	52	24 "	15[illegible]
14 "	73	" "	54
" "	77	" "	51
15 "	59	28 "	116
" "	51	" "	91
" "	99	" "	51
16 "	67	" "	51
" "	69	" "	51
" "	53	1er décembre	89
" "	69	" "	85
17 "	51	2 "	55
" "	57	3 "	155
18 "	97	5 "	62
" "	92	" "	51
19 "	52	6 "	80
" "	87	" "	133
		" "	70
		" "	105
		" "	61

TEMPERATURE—7 Déc. 1869

THERMOMÈTRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN: No 111, rue du Canal.

6 heures A. M.............42 degrés.
12 " A. M.............52 "
3 " P. M.............59 "
6 " P. M.............57 "

CONSEIL DE VILLE,

ALDERMEN—Réunion hier soir, sous la présidence de M. Wiltz.

Adoptée une résolution qui donne six lots de terre pour faire un cimetière au service de l'Asile Ste-Anne.

Adoptée une autre résolution autorisant l'agent fiscal à émettre des obligations à 7 pour cent pour racheter tous les certificats donnés aux parties qui ont déposé de l'argent de ville pour être converti.

L'amendement de l'autre Conseil à la résolution pour employer MM. Bermudez, Cotton et R. Hunt dans le procès des élus contre les acceptables, est adopté.

Une communication de M. G. de Fériet, encanteur de ville, donnant les raisons pour refuser de payer au trésor de la ville la somme de $5,525, reçue en dépôt de M. Wells, acquéreur des droits de Bazar proposé dans le Second District, est référée au comité de finance.

M. Kaiser présente une résolution pour réédicter l'ordonnance autorisant la Compagnie du chemin de fer de Jackson à étendre sa ligne jusque sur la Levée, l'objet étant d'éviter une législation basée sur des objections techniques faites par les propriétaires sur la ligne de l'extension proposée. La résolution passe.

M. Kaiser présente une ordonnance autorisant la dite compagnie à construire un embranchement allant jusqu'à l'usine du Gaz.

La résolution de M. Harrison d'affecter les droits de levée aux frais de réparation des wharfs et débarcadères est adoptée. M. O'Brien prévient qu'il demandera la reconsidération.

M. Prados présente une résolution pour l'élargissement des banquettes de la rue des Remparts aux dépens du terrain central.

M. Harrison dit que cette amélioration coûtera $1000 et qu'un travail aussi considérable doit être adjugé à l'encan.

La résolution est finalement référée au comité des rues.

Sur une résolution de M. Shell, les officiers de santé sont abolis et leurs devoirs seront remplis par les médecins de ville, ce qui opère une économie de $6,000.

La solution du problème de l'agence fiscale est renvoyée à mardi prochain.

L'ordonnance sur les licences avec quelques amendements du comité de conférence est adoptée et envoyée à l'autre Conseil.

Par cette ordonnance la taxe sur les facteurs de coton, de sucre, et de tabac varie de $50 à $150, suivant le montant des affaires faites. La taxe sur les théâtres et autres lieux publics est de $300.

Le Conseil s'ajourne.

ASSISTANTS-ALDERMEN—M. Brien occupe le fauteuil.

Reçu pour la semaine $12,077,53, déboursé $20,987 15, balance en main $5,714 22. Bills recevables déposés à la Banque du Sud $9,967 32. Montant des six séries de billets des Marchés déposé à la Banque du Sud $196,000.

Adoptée la résolution qui relève l'avocat de ville du soin de poursuivre les *acceptables* de M. Warmoth et qui lui substitue MM. Bermudez et Cotton.

Adoptée la résolution pour vendre un contrat relatif à la construction d'un pont sur le bayou à l'extrémité de la rue Domaine.

Une ordonnance soumettant à une pénalité la vente d'articles connus sous le titre de "torpille de la jeune Amérique," [illegible]

La résolution autorisant l'extension du chemin de fer d'Orléans est renvoyée au comité.

L'ordonnance accordant des privilèges additionnels à la compagnie de Jackson, tels que l'extension de la voie jusqu'au fleuve à la condition de faire tirer les trains par des mules ou des chevaux, dans la partie voisine de la levée, et la construction d'une gare devant la rue Grod, est finalement adoptée.

Une communication du maire annonce que toutes les banques ont refusé de se charger de l'agence fiscale de la ville.

M. Paisley demande qu'un agent fiscal soit élu d'après les termes de la résolution présentée par lui à la séance précédente. Accepté.

MM. Barnes et Paisley s'opposent à une résolution pour étendre les tuyaux des waterworks dans le Quatrième District et dans les extrémités du Troisième au moyen d'une émission de $600,000 en obligations ou certificats des water-works.

M. Barnes dit que ces obligations ne rapporteraient pas 50 cents à la piastre, ce qui est très vrai.

La résolution est référée au comité sur les Water-works.

La résolution permettant au Dr. Aufoux de transférer l'hôpital pour les personnes atteintes de la variole, dans la rue d'Hémécourt, entre les rues Génois et Clark, est adoptée.

Le Conseil s'ajourne à mercredi soir.

LE CONCILE.—On écrit de Rome, le 14 novembre:

Contrairement à ce qui a été annoncé, le Pape ne dirigera pas effectivement les travaux du concile et ne présidera que les sessions d'ouverture et de fermeture: les autres sessions seront présidées par trois ou cinq légats que Sa Sainteté choisira parmi les cardinaux composant la commission directrice des travaux préparatoires.

Cela, du reste, ne modifiera en rien la période conciliaire, et n'apportera aucun changement à la politique que la curie se propose de suivre vis-à-vis des Pères. Quoique n'assistant pas aux séances, il est bien entendu que le Pape n'en dirigera pas moins les délibérations, que les prélats qui mèneront la majorité ne feront rien d'important sans avoir pris préalablement le sentiment du Pontife.

—M. Gustave Bertrand a très joliment défini, dans la *Vogue parisienne*, le caractère de M. Victor Hugo.

Deux hommes causent de lui:

Dans un coin, M. Toto, un collégien de douze ans "pioche" une version grecque et pour s'éviter de prendre le dictionnaire, crie à son père:

—Papa, qu'est-ce que ça veut dire en grec, *poïétès?*

—Au figuré: *poëte*, et littéralement: *faiseur.*

—L'*Union* enregistre un mot bien amusant, entendu au sortir d'une réunion.

Deux ouvriers causent ensemble sur le trottoir:

Premier ouvrier—Je te dis qu'il nous faut un homme qui marche.

Second ouvrier—Eh bien! nomme un facteur, et flanque-nous la paix!

ANCIEN ET EFFICACE.

PLUS DE TRENTE ANS DEVANT LE PUBLIC.

LES CÉLÈBRES PILULES DU Dr. C. McLANE, POUR LA MALADIE DE FOIE.

La plus grande découverte médicale du siècle.

Des millions de malades en chantent les louanges. Toutes les familles et chacun devraient en avoir.

SOUFFREZ-VOUS MAINTENANT?

Avez-vous mal de tête ou une douleur au dos?
Avez-vous la constipation?
Avez-vous des aigreurs?
Avez-vous une mauvaise haleine?
Avez-vous les mains et les pieds froids?
Avez-vous la fièvre en frisson?
Avez-vous des palpitations de cœur?

SERVEZ VOUS DES PILULES DU Dr McLANE.

Avez-vous une interruption des menstrues?
Avez-vous des vomissements?
Avez-vous des irrégularités ou des faiblesses
Avez-vous des éblouissements?
Avez-vous une peau jaune et décolorée?

ANCIEN ET EFFICACE.

SERVEZ-VOUS DES PILULES DU Dr McLANE.

Avez-vous des coliques ou la diarrhée?
Avez-vous un estomac gonflé ou relâché?
Avez-vous un esprit sombre ou un manque d'appétit?
Avez-vous des symptômes bilieux quelconques?

SERVEZ-VOUS DES PILULES DU Dr McLANE.

Ecoutez l'avertissement. Les délais sont dangereux. Ce conseil vaut son pesant d'or pour les malades. N'achetez que les PILULES DU Dr McLANE POUR LA MALADIE DE FOIE. Il n'y a de véritables que celles qui portent la signature de FLEMING BROTHERS.

On en vend dans le monde entier.

$55.—Une dame ne saurait faire une plus grande économie qu'en achetant une Machine à coudre de cinquante cinq piastres, de Grover & Baker. C'est une compagne aussi commode que gaie.—A vendre au No 182 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

☞ Il n'est pas étonnant que les honnêtes gens vous fassent l'éloge de la machine à coudre à points tordus de WILCOX & GIBBS, que les poëtes, les orateurs, les théologiens, les philosophes, etc., parlent de son influence sur les intérêts sociaux et sur la destinée de la femme. A vendre par M. S. Hedrick, 87 et 118 de la rue du Canal.—☞

$55.—C'est le prix, à New York, de la Machine à coudre de Grover & Baker qui se vend au No 182 de la rue du Canal. On ne paye ni prime ni assurance.

☞ IL EST TRES IMPORTANT qu'au milieu de la profusion de médicaments empiriques du jour, le public sache ce qu'il achète, surtout lorsque l'existence est en jeu. Il est reconnu que les vers chez les enfants et chez les grandes personnes, amènent souvent la mort et que l'existence n'en est fréquemment pas soupçonnée. Bien des enfants sont morts parce qu'ils avaient les vers et qu'on l'ignorait.

Lorsque les enfants se plaignent de douleur à l'estomac et aux intestins ou ont des attaques de vertige, de nausées et de maux de tête, il y a de bonnes raisons de croire que ces symptômes sont dûs aux vers qui excitent un appétit variable, troublent le sommeil et dérangent les intestins. Le Vermifuge de B. A. Fahnestock chasse les vers et dissipe les douleurs qu'ils occasionnent.

L'acheteur doit examiner chaque bouteille. Le simple nom de FAHNESTOCK, ne suffit pas, il faut que les initiales B. A. précèdent le nom de Fahnestock. 1er déc—1m—[illegible]

Décédée, hier matin à 9 heures, à l'âge de soixante et un ans, Dame Veuve SENNEVILLE SAUCIER, née Irène Taquino. Ses amis et connaissances, ceux de sa famille, ainsi que ceux de ses gendres, S. Maspéreau et A. A. Grandpré, sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu cette après-midi, à 4 heures. Son corps est exposé encoignure St Claude et Kerlerec.

LOGIA LIBERAL No 5.

A. O. G. F.

Falleció ayer à las 8 de la mañana ARTURO OJEDA, hijo de nuestro querido hermano A. Ojeda.

Los Hermanos de la Logia son invitados a asistir al entierro que se verificará hoy MIERCOLES, a las 4 de la tarde, saliendo de la morada de su padre, calle Amor No 5[illegible], entre Campos Eliseos y Marigny.

Por orden del V∴ O∴ — E. THAUVIN, Sec. de Mano.

Entrepot de Tapis—No 17 rue de Chartres. A. BROUSSEAU & Co.

RECOIVENT, directement de manufactures européennes et américaines, TAPIS de toute espèces, STORES, TOILES CIRÉES toutes largeurs, Dessous de tables, NATTES toutes largeurs, Couvertures de tables et de pianos, &c. Et des rideaux et étoffes de tapisseries, dentelles, reps, damas, crins, [illegible] bandes, coutils, matelas, ressorts, &c. qu'ils offrent à bas prix en gros et en détail. 7nov PP

TAPIS. TAPIS.

ELKIN & CO.,

168......RUE DU CANAL......168

(En face du Christ Church)

Appellent l'attention des acheteurs sur leurs TAPIS VELOURS, BRUXELLES, TROIS PLIS et INGRAIN, de nouveaux genres; ainsi leurs TOILES CIRÉES de toutes largeurs, STORES à nouveaux dessins, CORNICHES, FLÈCHES et BANDES, DEVANTS de cheminées, NATTES et DESSOUS de tables, ÉTOFFES à rideaux, GUIMPES, &c., &c., Qu'ils offrent aux plus BAS PRIX. [illegible]

Notice aux Maîtres Boulangers.

Les membres de l'Association des Maîtres Boulangers sont requis de se réunir [illegible] à deux heures P. M. à la salle du [illegible], coin [illegible] Chartres et Passage de la Bourse, pour affaires importantes. Par ordre. J. LANGLES, Président.

Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

BUREAU, No 10, Passage de la Bourse.

CAPITAL—UN MILLION [illegible]

Cette Association assure contre les risques d'incendie, de rivière et de mer et se charge de [illegible] les réclamations en Europe.

C. CAVAROC, Président. L. B. POTHIER, Vice-Président. G. LANAUX, Secrétaire.

Sociedad Menorquina de Beneficencia. Nueva Orleans 7 de Diciembre 1869.

EN Asamblea General celebrada el 5 del corriente, fueron elegidos para formar la Junta Directiva [illegible]

D. FRANCISCO SITGES, Presidente. [illegible] SEBASTIAN PAU, Vice-Presidente. FRANCISCO GARCIA, [illegible] DIEGO SANS, Tesorero.

Vocales: D. PEDRO BAGUR, D. JOSÉ PABLO, [illegible] BARTOLOMÉ JANEER, [illegible] OLIVES, MARCOS CAMPS, [illegible] PEDRO ROSSELLO, José FONCUBERTA.

Medico: D. D. FRANCISCO RIBOT. Secretario: FRANCISCO E. GARCIA.

Monsieur J. A. JAQUET

A L'HONNEUR d'annoncer au public qu'il a reçu de New-York un stock de PATE DE CHOCOLAT [illegible]

Billard. Billard.

LE Professeur PIERRE CARMÉ [illegible] Charles [illegible]

A Vendre,

UNE BOULANGERIE située dans l'un des meilleurs quartiers de la ville, et faisant un travail de quatre barils par jour. S'adresser chez J. B. CAMORS & CO., 61, Tchoupitoulas. 8 déc—1f

Demande.

ON demande des ouvrières au magasin de D. H. Holmes No. 5, rue Bourbon. 5 déc 3f PP

On demande

TROIS MESSIEURS connaissant bien la ville et qui parlent le français et l'anglais, pour placer un NOUVEAU ET BEL OUVRAGE D'ART qui se vend à très bas prix et PAR SOUSCRIPTION SEULEMENT. Les personnes qui sont actives et bien recommandées peuvent [illegible] S'adresser de 4 à 6 heures du soir, à H. BOONE, No [illegible] de la rue St Charles, coin St Charles et St Joseph. 8déc—2f

On demande

UNE Dame de vente, munie de bonnes recommandations [illegible] et un ouvrier [illegible] S'adresser à CHAR. ESTROUILLY, coiffeur, No 57 rue de Chartres, coin Bienville. 7 déc—2f

DEMANDE

D'UN GERANT sur une habitation sucrière, dans la paroisse Jefferson, sur le bayou Wasta (Barataria) Inutile de faire application, si l'on n'est parfait au fait et avec les meilleures recommandations. S'adresser au No 45 rue de Toulon, à DROUET & FORSTALL. 30nov—

Demande de Pharmacien.

UN Assistant-Pharmacien parlant l'anglais et le français peut trouver à s'employer en s'adressant par lettre au Lock Box 361 de la Poste. On ne désire qu'un pharmacien très compétent. 5 déc—3f

DEMANDE D'UNE BONNE.

ON a besoin d'une jeune fille française pour s'occuper de cinq [illegible] et se rendre utile dans la maison. Elle doit parler le pur français de Paris. MME CLARK. Coin Canal et Broad. 5 déc—3f

ON DEMANDE.

DANS une petite famille américaine, un jeune homme ou une jeune femme (personne blanche) habituée à faire le ménage et le service de la salle à manger. S'adresser à A. B., au No 114 de la rue Gravier, au premier, bureau du fond. 5 déc—3f

A Vendre,

UN CHANTIER pour la vente du bois de chauffage et du charbon, ainsi qu'une charrette avec cheval et harnais. Le chantier a une forte clientèle et fait d'excellentes affaires. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux, coin Dauphine et Bagatelle. 7 déc

Dissolution de Société.

LA Société existant jusqu'à ce jour sous la raison de FIDEL & GLAUDOT est dissoute d'un commun accord. Monsieur Fidel reste seul chargé de la liquidation. N. FIDEL, A. GLAUDOT. Nouvelle-Orléans, 6 décembre 1869.

Je serai heureux de fournir, comme par le passé, à mes amis et à tous ceux qui voudront bien m'honorer de leur pratique, des tabacs à fumer, à priser et à chiquer ainsi que des pipes et autres articles de fumeur, le tout aux prix les plus avantageux du marché. 7 déc—3f N. FIDEL.

AVIS.

LES soussignés, patentés et fabricants des Torpilles de l'Union, annoncent respectueusement à ceux qui peuvent être intéressés, que [illegible] de la dernière explosion au magasin de MM. C. H. Miller & Co., rue de la Nouvelle-Levée, que l'article qui a causé le dommage n'était pas de notre fabrique, mais que c'est un nouveau genre de torpilles annoncé dans les journaux quotidiens. Nous dirons, en outre, que les Torpilles de l'Union, pendant les deux ans qu'elles ont été devant le public et expédiées par nous dans toutes les parties des Etats-Unis avec la plus grande confiance et assurance, qu'elles sont parfaitement sûres sous tout maniement ordinaire et qu'elles n'ont jamais causé aucun accident quelconque.

Signé: NELSON, KLUBERT & GOLDMITH, New-York.

Et à vendre par N. BAUER, 79, rue de Chartres, Nlle-Orléans. 7 déc—6f—PP

ALP. WALZ,

26......RUE CONTI......26

(Entre les rues Chartres et Vieille-Levée)

MARCHAND de Ale, Porter, Cidre, et Dépôt de Legerbeer de choix. Dépôt du fameux Ale de Kennett, de la brasserie Wheeling de Smith. Les ordres d'expédition et les demandes des familles sont promptement exécutés. 7 déc—1m

AVIS.

LES actionnaires de la Société des Bouchers et des marchands d'animaux vivants, de la Nlle-Orléans, sont prévenus que VENDREDI PROCHAIN, 10 décembre courant, de 10 heures du matin à 4 heures de l'après-midi, ils devront faire le troisième paiement—c'est-à-dire cinq pour cent sur le montant de leurs souscriptions—au bureau de la Société, dans la bâtisse White Hall, No 212 de la rue Poydras. Par ordre des Directeurs. J. B. G. ARNOULT, Secrétaire. 4 déc—6f

Mule perdue.

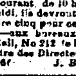

Il a été perdu, dans la soirée du 6 courant une belle mule, couleur cendrée, n'ayant sur le corps aucune marque. La personne qui la ramènera au soussigné ou la lui fera découvrir, recevra une récompense libérale. THOMAS ANDERSON, coin Claiborne et Julia. 8déc—3f

Compte-Rendu Officiel.

Rapport du Département d'Assurance,

(ETAT DU MISSOURI)

SUR LA CONDITION —DE LA—

LIFE ASSOCIATION OF AMERICA.

LETTRE DE L'HON. WYLLIS KING, SURINTENDANT DU DÉPARTEMENT D'ASSURANCE.

Département d'Assurance, Etat du Missouri.

St. Louis, Mo., 19 novembre 1869.

JOHN ROE, Président de la LIFE ASSOCIATION OF AMERICA.

MONSIEUR—Conformément à la requête que vous m'avez faite de vous communiquer le résultat de l'examen qui vient d'être terminé par le Département d'Assurance des affaires de votre Compagnie, je vous transmets ci-joint copie du Rapport officiel de l'Administrateur de ce Département, le Professeur R. C. Arendt, qui a fait tous les relevés. Comme cet examen a eu lieu sur votre propre demande, et n'aurait pas été fait en ce moment sans votre initiative, il convient de déclarer qu'il n'en a pas moins été très rigoureux. Je suis heureux de vous [illegible] résultat, et je vous prie d'agréer mes félicitations sur la position et la prospérité de la Compagnie.

LE RAPPORT DE L'ADMINISTRATEUR DU DÉPARTEMENT mentionné par le Surintendant, renferme ce qui suit:

Polices en vigueur, 30 septembre	3 078
Montant de l'Assurance	$20,644,600 00
Revenu brut	1,418,8[illegible]7 23
Actif brut	1,059,772 40
Surplus à diviser. Profits directs	160,414 75

REMARQUES OFFICIELLES. (Extrait du Rapport)

J'ai examiné avec le plus grand soin et en détail les livres des Polices, le livre de Caisse, le Journal et les [illegible] livres de l'Association [illegible]

REMARQUES SUR LES POLICES.

[illegible]

CORROBORATION PAR CHAS. E. KING, DÉPUTÉ-SURINTENDANT.

St Louis, 8 novembre 1869.

Moi, Chas. E. King, député surintendant du département des assurances de l'Etat du Missouri, certifie [illegible]

CHAS. E. KING, Député Surintendant.

Affirmé sous serment et signé devant moi ce 16 novembre 1869. EMILE KARST, Notaire.

REMARQUES SUR LES CONDITIONS D'AFFAIRES EN CE QUI TOUCHE LES COMMISSIONS FUTURES DES AGENTS.

[illegible]

Très respectueusement votre obéissant serviteur, R. C. ARENDT. Faisant fonctions d'Inspecteur, Département de l'Etat du Missouri.

Moi, R. C. Arendt, prête solennellement serment [illegible]

R. C. ARENDT.

Affirmé sous serment et signé devant moi, à mon bureau en la ville de St-Louis, Missouri ce vingtième jour de novembre A. D., mil huit cent soixante-neuf. (Sceau) JOHN F. GIBBONS.

IMPORTANT.

La presque totalité du revenu provenant des primes [illegible] considéré comme très avantageux et uniforme, vu l'âge de l'Association, ou de ses traits caractéristiques les plus remarquables, autant que j'en puisse juger par l'examen que j'ai fait des affaires de notre Compagnie. Le système de commutation dont il vient d'être question aura pour conséquence une

ECONOMIE ANNUELLE DE PLUS DE $60,000,

après l'expiration de la seconde année.

La présente valeur de ces commissions commuées est souvent introduite par des Compagnies qui adoptent cette méthode dans leur état [illegible] actif. Mais cette valeur ne figure pas dans l'état que j'ai dressé sur la situation de l'Association.

B. C. ARENDT.

AFFAIRES DE L'ASSOCIATION PENDANT LES MOIS DE JUILLET, D'AOUT, DE SEPTEMBRE ET D'OCTOBRE.

	Nombre de polices émises	Montant assuré	Moyenne des polices
Juillet	331	$1,730,000	$5,[illegible]28 72
Août	287	1,607,100	5 419 77
Septembre	290	1,759 000	6,065 50
Octobre	357	2,065 700	5 786 27
	1,275	$7 161,700	$5,617 18

JOHN J. ROE, Président.

St. Louis, Novembre 1869

DÉPARTEMENT DE LA LOUISIANE ET DU TEXAS.

Bureau, No 46 rue Carondelet, NOUVELLE-ORLÉANS.

Président.........J. B. HOOD.
Vice-Président.........L. F GENERES.
Avocat.........S. L. GIBSON.
Secrétaire.........SAM L FLOWER.
Assist-Administrateur, Col. A. M. SHANNON.

Directeurs.

M MUSSON	W. M. PERKINS,
E. H. SUMMERS,	JOHN CHAFFE,
W. S. PIKE,	JOSEPH HOY,
H. V. OGDEN,	THOS. H. HUNT,
JULIUS VAIRIN	JOHN WILLIAMS,
CHARLES BAQUIE	JAS. T. PAGE,
	RICHARD PRITCHARD,

8 déc—1f PP

COMPAGNIE

D'ASSURANCE MUTUELLE

—DE LA—

LOUISIANE,

BUREAUX: No. 120 de la rue Commune.

CAPITAL PLACÉ EN EXCELLENTES GARANTIES.........$600,000.

CETTE COMPAGNIE assure contre les risques d'incendie, de mer et de rivières, aux plus bas taux de prime, et paie les pertes à la Nlle Orléans, à Liverpool, à Londres, au Havre, à Paris ou à Brême, au gré des assurés.

Assurances contre l'incendie, sur maisons en briques et les meubles qui s'y trouvent, de trente-huit à un demi pour cent par an et sur les maisons en bois, les magasins, les fonds de marchandises et autres risques en proportion.

CHAS. BRIGGS, Président.
ANT. CARRIER, Vice-Président.
J. P. ROUX, Secrétaire. 2déc☞PP

CHARTE CHARTE

DE LA

BANQUE DU PEUPLE

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Etats Unis d'Amérique, Etat de la Louisiane, paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

PAR devant moi, André D. Doriocourt, notaire public, dûment commissionné et assermenté, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, et en présence des témoins soussignés:

Se sont présentés MM. Robert M. Davis, Joseph David, George W Dunbar, A. Rousset, M. Berwin, A. Socola, Richard England, P. Malard, F. Jaufroid de cette ville, et les personnes dont les noms figurent ici—

Lesquels déclarent que, se créant sous la loi intitulée "Acte pour établir un système général de banques libres dans l'Etat de la Louisiane," approuvé le [illegible] jour de mars 1855 [illegible]

ARTICLE PREMIER.

Le nom de corporation de cette Société sera: La Banque du Peuple de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE II.

Cette Société ou corporation est formée pour une période de vingt ans.

ARTICLE III.

Le but de la Société ou corporation est de faire les opérations de banque, en escomptant des billets et autres preuves de dettes, en recevant des dépôts, en achetant et vendant de l'or et de l'argent et des lettres de change, en prenant de l'argent sur des immeubles et des meubles et en exerçant tous les autres pouvoirs qui sont autorisés actuellement ou qui pourront plus tard être autorisés par la loi.

ARTICLE IV.

Le siège des affaires et le domicile légal de la dite Société ou Corporation seront placés dans une partie centrale du Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE V.

Le capital de cette Société est de [illegible]

ARTICLE VI.

[illegible]

ARTICLE VII.

[illegible]

ARTICLE VIII.

[illegible]

ARTICLE IX.

[illegible]

ARTICLE X.

[illegible]

ARTICLE XI.

[illegible] G. W. Dunbar, Richard England, A. Socola, P. Malard, M. Berwin et F. Jaufroid.

ARTICLE XII.

[illegible]

ARTICLE XIII.

[illegible]

ARTICLE XIV.

[illegible]

ARTICLE XV.

[illegible]

ARTICLE XVI.

Les Directeurs auront le pouvoir et auront le droit de remplir toute vacance qui pourrait survenir dans la Direction.

ARTICLE XVII.

Les vacances dans la Direction pourront être déclarées par suite de non-résidence, maladie, absence ou autres causes [illegible]

ARTICLE XVIII.

Chaque transfert d'une ou de plusieurs actions devra être fait sur les livres de la Corporation et signé par l'actionnaire ou son avoué.

ARTICLE XIX.

Les Directeurs pourront fermer le livre de transferts aussi souvent qu'ils le jugeront convenable, mais pendant dix jours au plus à la fois.

ARTICLE XX.

Il ne sera émis aucun certificat d'actions à moins que tous les versements n'aient été opérés en plein.

ARTICLE XXI.

[illegible]

ARTICLE XXII.

[illegible]

ARTICLE XXIII.

[illegible]

ARTICLE XXIV.

[illegible]

ARTICLE XXV.

Le Président et le Caissier signeront les contrats, billets, certificats d'actions et preuves de dettes de cette corporation.

ARTICLE XXVI.

Un compte-rendu de toutes les délibérations des Directeurs sera tenu par le Caissier et certifié par le Président.

ARTICLE XXVII.

La liquidation des affaires de la corporation se fera par trois commissaires élus par les actionnaires à une assemblée convoquée à cet effet [illegible] dont le terme de leurs fonctions pourra être renouvelé.

ARTICLE XXVIII.

Les actionnaires ne seront pas responsables des pertes ou dommages subis par la dite corporation au delà du montant des actions que possèdera chacun d'eux.

ARTICLE XXIX.

Tout actionnaire qui manquera ou négligera de faire un versement quelconque ordonné par les Directeurs, perdra au profit de la Compagnie, tous les paiements antérieurs et cessera d'être actionnaire de la dite corporation.

Ainsi fait et passé, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, à mon étude, le premier jour de décembre 1869, en présence d'Antoine Doriocourt et d'André Doriocourt Jr, témoins compétents, qui ont signé avec les parties et moi, notaire, après lecture.

(L'original est signé)

R. M. DAVID,
JOSEPH DAVIS,
A. ROUSSET,
G. M. DUNBAR,
RICHARD ENGLAND,
A. SOCOLA,
P. MALARD,
M. BERWIN,
F. JAUFROID et autres.

ANTOINE DORIOCOURT,
ANDRÉ DORIOCOURT,
ANDRÉ D. DORIOCOURT, Notaire public.

Enregistré au Bureau des hypothèques, ce sixième jour de Décembre 1869, Livre de Sociétés No 3 [illegible] DARCANTEL, Député.

8 déc 8 15, 22, 29

Bureaux de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans. Nlle-Orléans, 7 décembre 1869.

AVIS est donné que conformément à l'article cinquième de la Charte de cette Compagnie, l'élection annuelle de douze Directeurs, pour l'année, aura lieu, au bureau de la Compagnie, au coin des rues Canal et Camp, le LUNDI, 27 décembre 1869, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

7 déc—20

FABRIQUE DE CANDI.

Une des plus Grandes Fabriques du Sud EST EXPLOITÉE PAR

NORMAN & REISS,

121 & 123, rue de la Vieille-Levée 121 & 123

Ils y fabriquent constamment Du Candi en gros et petits bâtons, Toute espèce de Candis à la crème, Toute espèce de Candis nougats, Candis Star, Candi amer, (Horehound) Candi tressé, Candi dur, Popping Kisses américains, Popping Kisses français, Pâte de Jujube, Toute espèce de Chocolats, Gommes, Bonbons fins.

Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE. Toute espèce de GATEAUX ornés et simples. GATEAUX DE MARIAGE faits sur commande dans le plus court délai.

Ils importent toutes sortes d'ARTICLES ETRANGERS, tels que Boîtes de fantaisie, Cupidons de toutes grandeurs, Feuilles de pâte de gomme, Feuilles or et argent, Toute espèce de Rises, Fleurs de toute genres, Cornes d'abondance, Sacs de fantaisie, Papier dentelle, etc.

Qu'ils vendront aux plus bas prix du marché.

FIRE WORKS.

ROMAN CANDLES, assortis
SKY ROCKETS do
SCROLL WHEELS do
PIN do do
SERPENTS do
FLYING PIGEONS.
TOURBILLONS or TABLE ROCKETS,
VERTICAL WHEELS,
DOUBLE HEADERS,
FIRE CRACKERS,
CANNON CRACKERS,
BLAST GUNS,
UNION TORPEDOES,
[illegible]
ETC., ETC., ETC.

NORMAN & REISS, Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée. 1er oct—PP☞

LA GRANDE

EXPOSITION

ANNUELLE —DE—

T. MOREAU,

SERA FAITE JEUDI, 9 COURANT

Les Clients et le public en général sont respectueusement invités à venir la visiter.

L'assortiment est complet, des plus beaux et des plus variés et on y trouvera à des PRIX TRES MODÉRÉS tout ce qui est possible de désirer en:

JOUETS D'ENFANTS —ET— ARTICLES DE FANTAISIE Pour CADEAUX DE NOEL et de Jour de l'AN.

T. MOREAU. 5 déc—au 31 — Corner Royal and Toulouse.

E. A. TYLER,

115......RUE DU CANAL......115

Ouvrages sur commande, Montres, Pendules, Bijouterie —ET— ARGENTERIE.

AGENT pour les célèbres MONTRES de Chas. E. Jacot et les PLUMES D'OR de Kurtz et Monaghan.

A toujours en main et reçoit continuellement des modèles les plus récents d'Europe et d'Amérique, des Montres, des Pendules et de la Bijouterie de premier ordre.

Aussi, un assortiment aussi considérable que varié d'Argenterie plaquée de table et d'ornement, Lunettes et Lorgnettes en or, en argent, en acier et en écaille.

Statuettes et objets de fantaisie en bronze et marbre de Paris.

ORDRES maçonniques et des Odd Fellows.

Une attention toute spéciale est donnée à la réparation des Montres, des Bijoux, et au remontage des diamants.

Argenterie fabriquée sur commande.

Messieurs C. W. Peacey et Jules Metayé, attachés à l'établissement, se mettent à la disposition des personnes qui parlent la langue française. 5 déc—1m.PP

CANDI BON-TON.

Boîtes à Surprises.

QUELQUE CHOSE DE NOUVEAU et qui se vend très-aisément.

Chaque boîte est remplie d'un CANDI nouveau et de diverses saveurs et chaque boîte vous donne UNE SURPRISE.

MONTRES en or et en argent, CHAINES en or, épinglettes de dames et de messieurs, boutons de manches, boutons de devant de chemises, bouclés d'oreilles, chaînes, &c., &c.

QUI SE DETAILLENT A 25 CENTS!

FABRIQUE DE GEORGE MILLER & SON. 601, Market street, Philadelphie, Penn.

On trouve de ce CANDI chez tous les confiseurs et les marchands.

La demande en est si grande que les commerçants sont invités à envoyer leurs ordres sans retard.

Nous prions nos amis de ne se méfier des imitations. Le CANDI "BON-TON" [illegible] NORMAN & REISS. 1déc—6 — Nos. 121 & 123 rue Vieille-Levée.

COSMORAMA.

A VENDRE A BON MARCHÉ—Pour cause de départ. Un magnifique COSMORAMA composé de [illegible] superbes, [illegible] avec tous les accessoires nécessaires de riches tableaux, un orgue orchestre, un tambour [illegible] drapeaux, [illegible] lanternes etc. Ce musée a été exhibé avec grand succès pendant plusieurs mois et a excité l'admiration générale. On y [illegible] bagages, à ressorts, sera vendu avec ou sans le [illegible] superbe galerie venant de St Louis [illegible] plus amples détails, s'adresser à [illegible] CONSTANT. 3déc—1m — de midi à 1 heure et de 6 à 7 h. du soir.

Vins rouges en barriques et caisses et Sherry.

En débarquement du navire "Caroline" de Bordeaux et à vendre par les soussignés: [illegible] barriques vin rouge de cargaison [illegible] de Larronde frères. 500 Caisses de 12 btles "Eagle Brand" J. L. [illegible] A vendre par VOR. MAIGNAN & F. LABORDE. [illegible] No 23 de la rue Bienville.

En débarquement des navires CAROLINE et COMTESSE DUCHATEL, de Bordeaux.

514 et 10/8 EAU-DE-VIE J B Godard, 120 barriques VIN ROUGE Duvergier 50 do do do Godard Frères. A vendre par A. ROCHEREAU & CO. 21déc—5f — 16 et 18 rue St Louis

En débarquement du navire LA LOUISIANE, du Havre.

40 caisses PETITS POIS, Bilet, 20 do CHAMPIGNONS, Bilet, A vendre par A. ROCHEREAU & CO., 2déc—5f — 16 et 18 rue St Louis.

En débarquement de la barque COMTESSE DUCHATEL, venant de BORDEAUX:

SARDINES

500 caisses 100 quart-de-boîtes Sardines à l'Huile, "T. Blanchard & Co."
200 caisses 100 quart-de-boîtes Sardines à l'Huile, Vermiliard,
150 caisses 100 [illegible] Rabel

VINS "SEIGNOURET FRERES"

24 Barriques VIN ROUGE MONTFERRAND No 96
12 1/2 " " FRONSAC No 55,
10 1/2 " " BAS MEDOC No 45,
12 1/2 " " No 15.
8 1/2 " " CHATEAU DILLON No 25,
8 1/2 " " No 20.

CHAMPAGNE L. ROEDERER.

12 paniers Champagne 24 bouteilles,
12 " 50 demi-bouteilles,

Et à vendre par C. CAVAROC, 6 Ex Bang-Place. 27 nov—5f

En charge pour le Havre, DEPART IMMEDIAT.

Le beau navire neuf et de première classe COMTESSE DUCHATEL, capitaine Bureau, partira pour le port ci-dessus, dans le plus bref délai.

Pour balance de fret, ou pour passagers, s'adresser à C. CAVAROC. 30nov—5f

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane

POUR LE 7 DECEMBRE—CLASSE [illegible]

76 42 30 32 73 9 14 [illegible]

Les tirages ci-dessus, publiés [illegible] journaux, se font en public et [illegible] salons de la Compagnie.

C. T. HOWARD, Président. Rue St-Charles, encoignure Union [illegible]

En témoignage nous apposons notre signature [illegible] Nouvelle-Orléans, Louisiane, ce 7 décembre 1869.

ADAM GIFFEN, JOHN L. LEWIS, F. F. WILDER, Commissaires.

☞ Méfiez-vous des fausses [illegible] ☞

Un Grand Bal Paré et Travesti

SERA DONNÉ PAR LA SOCIÉTÉ ALSACIENNE ET LORRAINE DE BIENFAISANCE

LE SAMEDI 11 DECEMBRE 1869 DANS LA SALLE CARROLL

Encoignure Dauphine et Champs Elysées, Troisième District.

—Comité d'arrangements—

[illegible]

☞ [illegible] $1 50.

Lisez, Mesdames, Lisez!

GUÉBLÉ & NIPPERT,

137......RUE DU CANAL......137,

ONT [illegible]

Gants de peau

Nos gants à une piastre [illegible]

350 DOUZAINES [illegible]

Ces derniers sont estampés [illegible] $1 50 [illegible]

Ombrelles, Bas [illegible] Rubans [illegible]

GUANO CHESAPEAKE,

PHOSPHATE AMMONIACÉ SOLUBLE.

Renfermant toutes les propriétés [illegible]

Guano du Pérou.

UN DES MEILLEURS [illegible] SUR LE MARCHÉ.

[illegible] SEIZER & OWEN [illegible] NEW ORLEANS [illegible] No 74 de la rue Carondelet [illegible]

Avis aux Dames.

FÉLIX SARON,

14......RUE BARONNE......14

A [illegible] CHEVEUX [illegible] COIFFURES EN CHEVEUX [illegible] SUCCURSALE [illegible] RUE DU CANAL [illegible]

$50 DE RECOMPENSE—CHEVAL VOLÉ.

[illegible] $20 de récompense [illegible] 7déc—3f [illegible]

SUCCESSION DE [illegible]

LES personnes [illegible] 27 nov—ml [illegible]

Agence de la Compagnie d'Assurance Germania DE LA NOUVELLE-ORLEANS. —Troisième District— 71, rue des Champs-Elysées [illegible] FRED. R. C. SERAEN [illegible]

Agence de la Compagnie d'Assurance Germania DE LA NOUVELLE-ORLÉANS. —Quatrième District— [illegible] rue des Magasins [illegible] 30nov—1m [illegible]

M J B Courtiers

EX-RÉDACTEUR [illegible]

LE PLUS GRAND STOCK AU SUD —DE— Diamants, Montres, Pendules, Bijouterie et Argenterie Fine —A— A. B. GRISWOLD & CO. [illegible] HYDE & GOODRICH [illegible]

A LOUER.

Le vaste édifice à quatre étages avec WAREHOUSE à quatre étages dans la cour, situé au coin des rues Conti et Chartres. Possession en sera donnée le 1er octobre. S'adresser au bureau de M. C. [illegible] No 84 rue Bienville.

G. L. FEVRE,

148......RUE ROYALE......148

IMPORTATEUR DE

VEAUX VERNIS [illegible] Cuir à Harnais, Newell [illegible] Cincinnati et New York [illegible]

GROVER & BAKER SONT ENCORE VICTORIEUX!

CINQ premiers prix à la Foire d'Etat de la Louisiane [illegible]

C. DUHAMEL,

OPTICIEN,

AU NO. 111 DE LA RUE DU CANAL, Nouvelle-Orléans. (Etabli depuis trente ans)

OFFRE

TOUTE espèce de lunettes et verres perfectionnés pour la vue, instruments optiques de toute espèce, longues-vues, lorgnettes, petits et grands télescopes, microscopes et préparations; toute espèce de verres mélangés, pour fusils, ramas, baromètres [illegible] Appareils physiques, [illegible] papier à dessin, etc. Instruments d'arpentage, théodolites, compas, niveaux, rouleaux-mesure, chaînes, etc. Baromètres de mer et de maison, thermomètres pour la raison du sucre, et pour les alcools, etc. et instruments de distillerie [illegible] Montres en or et en argent, pendules faites aux ateliers pour la plus [illegible] Réparations de montres et de lunettes. Cartes et instruments de mathématiques [illegible] Encore de Chine, [illegible] Il fait et répare toute espèce d'instruments. Les personnes de la campagne qui désirent se procurer des lunettes peuvent les avoir en envoyant leurs vieux verres accompagnés de [illegible] Elles devront faire savoir [illegible] Dépôt de cuillères et fourchettes en plaqué français. 9 nov—4m 1mPP